



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 26 septembre 2022

début : 16h00

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mme Sonia Hugentobler, vice-syndique et Mme Muriel Preti MM. Patrick Emery, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat

Renouvellement d'un emprunt

de renouveler un emprunt arrivant à échéance au 27 septembre 2022 auprès de la Raiffeisen.

Demande de soutien

de ne pas donner suite à la demande du comité d'organisation du groupe vaudois Gymnasticus Circus.

Pocama

de valider la demande déposée par la Paroisse du Jorat à l'occasion de la fête paroissiale prévue le dimanche 2 octobre 2022 dans la Grande salle de Mézières.

CAMAC 214529 / Madrid

de transmettre ce dossier relatif à la construction d'un couvert à voiture et à vélo ouvert à la Camac en le dispensant d'enquête publique, tous les voisins parcellaires ayant donné leur accord.

CAMAC 215345 / Nicod Forestier

de transmettre ce dossier relatif à la pose d'une PAC air/eau à la Camac en le dispensant d'enquête publique, tous les voisins parcellaires ayant donné leur accord.

CAMAC 213999 / Nordmann

vu la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau.

CAMAC 212045 / Dubois

vu la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour l'agrandissement, couverture de la fosse existante, construction d'une stabulation litière profonde pour jeune bétail par-dessus. Mise en conformité de la fumière avec place de lavage, couverte par des panneaux solaires. Couvert à machine

Parcelle N°592

d'autoriser l'agrandissement de la fenêtre de la cuisine selon plan remis. Tous les voisins parcellaires ayant donné leur accord.

Parcelle N°2243

d'autoriser l'installation d'une pergola/pavillon avec structure en aluminium inoxydable et durable, aspect bois marron clair. Elle sera non couverte et possèdera une voile d'ombrage intégrée en polyester et nylon, selon dossier remis. Tous les voisins parcellaires ayant donné leur accord.

Parcelle N°744

de signer l'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 44 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Au Petit Magaz Sàrl

d'autoriser l'exploitant à ouvrir, dès le 1^{er} octobre 2022, les dimanches matin ainsi que les jours fériés de 7h à 13h.

Naturalisation

de préavis favorablement à la demande de naturalisation d'un habitant de Mézières.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Patrice Guenat

La Secrétaire

Valérie Pasteris



⇒ *prochaine séance municipale le 3 octobre 2022*